

Mais le pays se développe; je n'ai jamais prétendu, aucun membre de la droite n'a jamais prétendu, que le tarif confectionné en 1897 et resté en vigueur depuis, doit, à l'instar des lois des Mèdes et des Perses, ne jamais subir d'altération. Aussi bien, en notre qualité de libéraux, de réformistes, nous croyons qu'il est opportun de s'adapter aux conditions nouvelles. L'événement a prouvé l'excellence du tarif de 1897. C'est à le savourer qu'on juge de la succulence du mets, et jamais plat aussi savoureux n'a été goûté par le peuple canadien que celui servi sur sa table par l'honorable ministre des Finances quand il a confectionné ce tarif de 1897. Mais voici que les habitants de l'Ouest demandent qu'on réduise les droits sur certains articles de leur consommation. La question mérite examen, et nous nous proposons bien de l'examiner; seulement, ce sera en temps opportun. L'honorable député (M. R. L. Borden) est très impatient. Nous, qui avons exercé le pouvoir un certain nombre d'années, nous savons que, s'il est un facteur plus indispensable que tout autre à la prospérité financière d'un pays, c'est la stabilité. L'honorable représentant de Toronto-nord (M. Foster), qui s'occupe particulièrement des questions de cette nature pour le compte de son parti, ne me contredira pas sur ce point, bien que, lors de son passage aux affaires, il ait failli à cet égard, et ait remanié le tarif d'année en année. Or, instruits, par son exemple, nous avons bien pris garde de tomber dans la même faute. Nous avons pris pour règle de reviser le tarif à intervalles réguliers, mais non pas tous les ans. Au cours de mon récent voyage dans le Nord-Ouest, j'ai déclaré que nous nous ferions un devoir de mettre à l'étude les demandes qu'on nous soumettrait, et cela dans l'esprit qui nous a toujours animés en pareille matière. Je réitère aujourd'hui cette déclaration. J'ai déclaré, et l'honorable député (M. R. L. Borden) a cité mes paroles, qu'il y aurait lieu d'instituer une commission d'enquête avant d'aborder la révision du tarif. La gauche a cru devoir applaudir à cette occasion. J'espère que l'honorable député ne se formalisera pas, et me pardonnera volontiers, si j'éprouve un certain orgueil à lui faire observer que les parties de son discours qui ont été les plus applaudies sont les extraits qu'il a cités de mes propres déclarations. Je vais m'efforcer de ne pas en tirer trop de vanité; si j'en parle, c'est que tous ici présents ont pu faire la même constatation que moi.

Mes paroles citées par l'honorable député, insistant sur l'opportunité d'une enquête par commission préalablement à toute révision du tarif, ont provoqué tout particulièrement les applaudissements de la gauche. Se trouve-t-il quelqu'un de ces messieurs pour désapprouver la promesse que j'ai faite? Se trouve-t-il quelqu'un pour

préconiser la révision du tarif sans enquête préalable? (Exclamations). On est bien libre de s'amuser de mes paroles; mais personne n'osera se déclarer favorable à pareille proposition. Cette investigation sera effectuée en temps opportun.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance.

Sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà fait observer, je ne me propose pas de répondre par le menu au discours dont l'honorable député a gratifié la Chambre; non pas que ses observations ne méritent pas d'arrêter l'attention, mais plutôt parce que le moment n'est pas venu d'y répondre. L'honorable député nous a annoncé entre autres choses qu'il saisirait sous peu la Chambre de ce qu'on appelle le scandale de l'Imprimerie du gouvernement. S'il en est ainsi, il aurait mieux fait de différer jusqu'au moment en question les critiques que cette affaire lui a suggérées.

Si je me rends compte exactement de l'état d'esprit du peuple canadien au moment actuel, la seule question qu'il voudrait entendre discuter en cette Chambre, la seule question qui préoccupe son esprit, c'est celle de nos relations commerciales avec nos voisins du sud. A ce sujet, l'honorable député a, cet après-midi, exprimé des idées qu'il a ensuite négligé, à mon regret, de pousser à leur conclusion logique. Toutefois, il est certaines de ces déclarations que j'approuve de tout cœur. Rien de plus admirable, à mon sens, que les sentiments qu'il a exprimés au sujet des relations amicales existant depuis si longtemps entre le Canada et les Etats-Unis, fruit, dans une grande mesure, de la communauté d'origine, comme de notre situation géographique. Rien de plus admirable que les sentiments exprimés par lui au sujet des cent années de paix, ou peu s'en faut, dont nous avons joui avec nos voisins, et de l'espoir qu'il nourrit de nous voir jouir de cent années encore de relations même plus cordiales, pour l'édification de tout l'univers.

Mais il me permettra de lui faire observer que la condition la plus favorable au maintien de la paix et de l'harmonie entre nations, c'est assurément un régime d'échanges internationaux fondé sur la liberté et l'amitié. On a eu l'impression, je dirai même l'entière conviction, dans notre pays, et on l'a déclaré à plus d'une reprise dans cette enceinte, que l'attitude de nos voisins à l'égard du Canada n'était pas digne d'une grande nation. A mainte reprise s'est-on plaint hautement en cette Chambre, que les Américains, tout en s'abstenant d'acheter nos produits, se montraient très disposés à nous vendre les leurs; qu'ils